

74 suicides par an en Mayenne (2009-2011) 2,3 fois plus d'hommes que de femmes

L'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) enregistre les décès selon leur cause. La qualité de cette source statistique est très liée aux déclarations elles-mêmes. Les données sont à prendre avec précaution dans la mesure où elles portent sur une cause dont on parle difficilement (le suicide) et où le nombre de décès est relativement faible. Pour gommer les fluctuations d'une année à l'autre, il est d'usage d'établir des moyennes annuelles sur une période de trois ans.

Avec une moyenne annuelle de 74 suicides en Mayenne, la période 2009-2011 enregistre une très légère augmentation des effectifs de décès déclarés par suicide par rapport à la période précédente ⁽¹⁾. Dans le même temps, la population du département tend à s'accroître, ce qui relativise cette augmentation des suicides.

Sur les 74 suicides par an, on compte nettement plus d'hommes que de femmes (respectivement 52 et 22). C'est une constante au fil des périodes. Depuis 1988-1990, la moyenne des suicides est de 56 pour les hommes et de 23 pour les femmes.

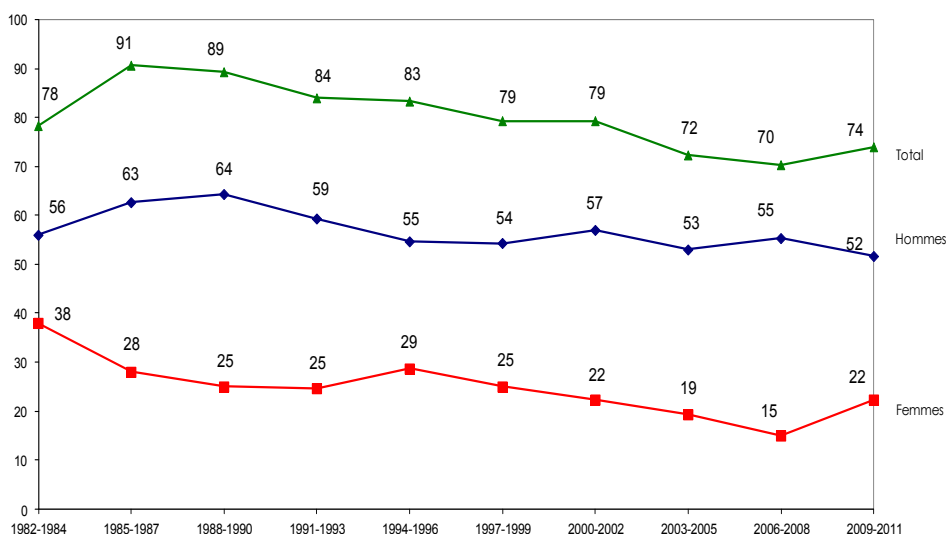
En 2011, le taux brut de décès par suicide pour 100 000 habitants (21,6) reste supé-

Effectifs de décès par suicide selon la tranche d'âge
(Mayenne – moyenne annuelle 2009-2011)

| | Femmes | Hommes | Ensemble (*) | Pourcentage |
|----------------|-----------|-----------|--------------|----------------|
| 15 à 24 ans | 1 | 2 | 3 | 4,0 % |
| 25 à 34 ans | 3 | 5 | 9 | 12,0 % |
| 35 à 44 ans | 3 | 9 | 12 | 16,0 % |
| 45 à 54 ans | 3 | 12 | 15 | 20,0 % |
| 55 à 64 ans | 7 | 9 | 16 | 21,3 % |
| 65 à 74 ans | 2 | 5 | 7 | 9,3 % |
| 75 à 84 ans | 2 | 7 | 9 | 12,0 % |
| 85 ans ou plus | 1 | 3 | 4 | 5,4 % |
| Total | 22 | 52 | 75 | 100,0 % |

(*) – Il s'agit d'une moyenne sur trois ans, arrondie à l'unité, d'où des chiffres ne correspondant pas forcément au total « Hommes » + « Femmes ».
Source : Inserm – CépiDc

Effectifs de décès par suicide
(Mayenne – moyenne annuelle sur période de trois ans)



Source : Inserm-CépiDc

Un Observatoire national du suicide : le décret n° 2013-809 du 9 septembre 2013 a créé un Observatoire national du suicide auprès du ministère des Affaires sociales et de la Santé. Parmi les missions qui lui sont confiées, l'Observatoire est chargé de coordonner et d'améliorer les connaissances sur le suicide et les tentatives de suicide, mais aussi de produire des recommandations, notamment en matière de prévention. Il est composé à la fois d'experts, de professionnels de santé, de parlementaires, de représentants d'administrations centrales et de représentants d'associations de familles et d'usagers.

⁽¹⁾ – <http://www.cepidc.inserm.fr/inserm/html/index2.htm> (consulté le 15 janvier 2014).

rieur à celui des Pays de la Loire (21,3) et de la France métropolitaine (16,4).

Sur cette même année, le taux est supérieur pour les femmes mayennaises (13,3) par rapport aux femmes ligériennes (9,5) et françaises (8,0). Pour les hommes, le taux mayennais est moins élevé (30,1) que le taux ligérien (33,8), mais plus élevé que le taux français (25,3).

En Mayenne, sur la période de 2009 à 2011, les tranches d'âge de dix ans où les décès par suicide recensés sont proportionnellement les plus nombreux, sont celles des 55 à 64 ans (21,3 % du total des décès) et des 45 à 54 ans (20,0 %). Pour autant, les chiffres absolus, relativement faibles, ne permettent guère de cibler une tranche d'âge spécifique pour la prévention.